



CHAMPIONNAT DE FRANCE FFSA GT

NOTE SPORTIVE N°43

Le 13/10/2022

DE LA PART DU COMITE SPORTIF

Correction de l'article 8.2 du règlement sportif du Championnat de France GT 2022

8.2 Les titres Champion de France FFSA GT « Pilotes » seront décernés dans les catégories Pro-Am, Silver et Am, aux pilotes ayant totalisé le plus grand nombre de points, en prenant en considération, toutes les courses du Championnat de France FFSA GT qui auront effectivement eu lieu. À partir de la cinquième épreuve de la saison, tout pilote n'ayant pas participé à une épreuve du Championnat de France FFSA GT en 2021 ne marquera pas de points. Ces points seront attribués au pilote suivant en fonction du classement de la course. Dans chaque catégorie, un minimum de 5 voitures classés dans la saison est obligatoire pour valider le titre FFSA.

Devient :

8.2 Les titres Champion de France FFSA GT « Pilotes » seront décernés dans les catégories Pro-Am, Silver et Am, aux pilotes ayant totalisé le plus grand nombre de points, en prenant en considération, toutes les courses du Championnat de France FFSA GT qui auront effectivement eu lieu. À partir de la cinquième épreuve de la saison, tout pilote n'ayant pas participé à une épreuve du Championnat de France FFSA GT en 2022 ne marquera pas de points. Ces points seront attribués au pilote suivant en fonction du classement de la course. Dans chaque catégorie, un minimum de 5 voitures classés dans la saison est obligatoire pour valider le titre FFSA.

Laurent Gaudin
Manager Général

Joel Do Vale
Directeur d'Epreuve /FFSA

Roger Guillemain
Président du Collège

Guy Clairay
Responsable Sportif